Centrale de Landivisiau. Bruxelles a des doutes

Tangi Leprohon

Pourquoi la Commission européenne estime-t-elle, pour l'instant, que l'appel d'offres pour la centrale au gaz de Landivisiau ne répond pas aux règles du marché imposées par Bruxelles ? La publication du rapport apporte de nouveaux éléments de réponse.

Le projet de Direct Energie de centrale au gaz à Landivisiau, zone d'activité du Vern. Document DR

Une procédure vieille de deux mois et demi. Chargée de veiller au respect des règles de la concurrence sur le territoire européen, la Commission européenne annonçait, le 13 novembre dernier, qu'elle émettait des réserves sur les conditions de l'appel d'offres lié au projet de centrale au gaz de Landivisiau. On apprenait alors que Bruxelles regrettait que l'appel d'offres n'ait été ouvert qu'à un seul type de technologie, celui d'une « centrale de production d'électricité de type cycle combiné à gaz (CCG) » (Le Télégramme du 14 novembre 2015). La publication de l'intégralité des observations de la Commission, il y a quelques jours, au Journal officiel européen, fait apparaître bien d'autres réserves. Exemples.

Un constat sans « aucun élément ». Ce projet de centrale est l'un des trois piliers du Pacte électrique breton signé en 2010 par l'État, la Région, RTE… Et ce pacte est né d'un constat : « la sécurité d'approvisionnement en électricité en Bretagne est menacée » du fait de la faible capacité de production de la Région, des contraintes de réseau, de la croissance de la consommation… Or, selon Bruxelles, « les autorités françaises n'ont fourni aucun élément montrant qu'il y a eu un problème de sécurité d'approvisionnement en électricité en Bretagne dans le passé, même lors de l'hiver 2012 « marqué par des températures exceptionnellement basses ». Une critique formulée à plusieurs reprises.

Une prime en question. L'appel d'offres, remporté en 2012 par le consortium Direct Énergie-Siemens, fait état d'une prime octroyée à l'exploitant « pour 20 ans, à partir de la mise en service de l'installation ». Pour la Commission européenne, cette prime, « répercutée sur les prix de détail via la Contribution au service public de l'électricité » est « une aide d'État » à même de fausser le jeu de la libre concurrence. Car « elle doute que l'installation et l'exploitation de la centrale de Landivisiau soient susceptibles d'être qualifiées de service d'intérêt économique général ». De plus, l'appel d'offres permet aussi à Direct Énergie-Siemens, de vendre « la totalité de sa production » sur le marché. « Ces recettes sont totalement imprévisibles sur le long terme. En dépit de cela, aucun mécanisme de rattrapage n'est prévu » pour éviter que la centrale « ne bénéficie d'aide excessive alors que la prime sera octroyée pendant 20 ans ».

Un marché libre. Défendant une position libérale, la Commission va au-delà. Pour elle, « si la France n'avait pas mis « une zone tarifaire unique » sur son territoire, il y aurait « un marché breton de l'électricité » avec « des prix locaux appropriés » qui « augmenteraient dans des régions telles que la Bretagne » et qui attireraient, du coup, les investisseurs…

Un opérateur « confiant ». Le 13 novembre dernier, Xavier Caïtucoli, P-DG de la société Direct Énergie, indiquait que cette procédure n'était « pas une surprise » du fait du soutien de l'État au projet de Landivisiau. Et d'ajouter : « Nous avons des réponses aux inquiétudes de la Commission ». Joint, hier, par téléphone, Xavier Caïtucoli était optimiste : « Tous ceux qui sont associés à ce projet sont extrêmement confiants ». Reste que cette procédure retarde le début du chantier. Dans les jours qui viennent, le gouvernement doit apporter des réponses à Bruxelles. « Dans le meilleur des cas, nous poserons la première pierre au deuxième semestre », avance Xavier Caïtucoli.

Des opposants confortés. La publication des observations de la Commission conforte les opposants au projet, qu'il s'agisse des collectifs d'élus contre la centrale ou de l'association S-eau-S. Association qui hier, dans un communiqué, estimait que « la Commission européenne ne fait qu'exprimer ce que répètent depuis le début du projet, les habitants de Landivisiau et les associations opposés à cette centrale (…)».